

cours d'une émeute où périrent également le prévôt de la maréchaussée du maréchal de Bourdillon, son lieutenant et un de leurs cavaliers.

19 février 1572. — Noble Hugues Charreton donne le dénombrement de sa seigneurie comprenant la maison forte, mas et tènement de La Terrière. Il achète le 26 septembre 1573, au prix de 10.000 livres, de D^{lle} Guillemette de Thy la terre de la Douze, aujourd'hui terre de La Chaize, à laquelle il joint peu après la justice d'Odenas.

1573. — Le sieur de La Terrière est au nombre des nobles vassaux sujets aux ban et arrière-ban militaires du pays de Beaujolais.

1603. — Achat par le seigneur de La Terrière des mains de MM. les Commissaires du duc de Montpensier, baron de Beaujolais, de droits de justice sur Rigné et Cercié, au prix de 6.472 livres.

28 août 1606. — Claude Charreton, sieur de La Terrière et de *Rigné*, est nommé conseiller du roy lieutenant général civil et criminel au bailliage de Beaujolais, en succession de son père mort à l'âge de quatre-vingt-quinze ans. Il a pour successeur son fils Jacques, écuyer, encore en charge en 1640. L'aîné de ses deux frères est M. le conseiller de la Douze.

Vers 1650. — La Terrière appartient à haut et puissant seigneur Jacques-Étienne Charreton, chevalier, seigneur de La Terrière, Rigné, du canal de Loire en Seine, ville et château de Briare, Champollet et autres places.

26 août 1668. — Donation par M^{me} de La Terrière à l'église de *Rigné*, dont le curé était alors Jean-Chrysostome Brac de la congrégation de l'Oratoire, d'un bel ornement brodé, comprenant une chasuble et ses accessoires. (Cet ornement existe encore ; il a été restauré, il y a quelques années, par les soins de M. le curé Chanrion.)